

Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 036COMMUNE: GIROUX (36083)Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
31741	D	2001-10-24	PT2LH	MDD	47° 19' 54" N	2° 39' 7" E	0.0 m	NEUILLY-EN-SANCERRE/LE RIVAILL 0180570004	MENETREOLS-SOUS-VATAN/LES MART 0360570002
Communes grevées : ACHERES(18001), ALLOGNY(18004), ALLOUIS(18005), CERBOIS(18044), LA CHAPELOTTE(18051), CHERY(18064), HENRICHEMONT(18109), IVOY-LE-PRE(18115), LAZENAY(18124), LURY-SUR-ARNON(18134), MEHUN-SUR-YEVRE(18141), MENETOU-SALON(18145), NEUILLY-EN-SANCERRE(18162), PARASSY(18176), QUANTILLY(18189), QUINCY(18190), SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY(18223), SAINT-PALAIS(18229), GIROUX(36083), PAUDY(36152), REUILLY(36171),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
28658	D	2013-12-09	PT2LH	MDD	47° 1' 2" N	1° 50' 30" E	0.0 m	MENETREOLS-SOUS-VATAN 0360513308	HENRICHEMONT 0180570003
Communes grevées : ALLOUIS(18005), CERBOIS(18044), LAZENAY(18124), MEHUN-SUR-YEVRE(18141), MENETOU-SALON(18145), MOROGUES(18156), PARASSY(18176), QUANTILLY(18189), QUINCY(18190), SAINT-ELOY-DE-GY(18206), SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY(18223), SAINT-PALAIS(18229), GIROUX(36083), MENETREOLS-SOUS-VATAN(36116), PAUDY(36152), REUILLY(36171),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
32005	D	2013-12-09	PT2LH	MDD	47° 0' 58" N	1° 50' 4" E	0.0 m	MENETREOLS-SOUS-VATAN/LES MART 0360570002	HENRICHEMONT 0180570003
Communes grevées : ALLOUIS(18005), CERBOIS(18044), LAZENAY(18124), MEHUN-SUR-YEVRE(18141), MENETOU-SALON(18145), MOROGUES(18156), PARASSY(18176), QUANTILLY(18189), QUINCY(18190), SAINT-ELOY-DE-GY(18206), SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY(18223), SAINT-PALAIS(18229), GIROUX(36083), MENETREOLS-SOUS-VATAN(36116), PAUDY(36152), REUILLY(36171),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
6267	D	2001-10-24	PT2LH	MDD	47° 0' 58" N	1° 50' 4" E	0.0 m	MENETREOLS-SOUS-VATAN/LES MART 0360570002	NEUILLY-EN-SANCERRE 0180080002
Communes grevées : ACHERES(18001), ALLOGNY(18004), ALLOUIS(18005), CERBOIS(18044), LA CHAPELOTTE(18051), CHERY(18064), HENRICHEMONT(18109), IVOY-LE-PRE(18115), LAZENAY(18124), LURY-SUR-ARNON(18134), MEHUN-SUR-YEVRE(18141), MENETOU-SALON(18145), NEUILLY-EN-SANCERRE(18162), PARASSY(18176), QUANTILLY(18189), QUINCY(18190), SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY(18223), SAINT-PALAIS(18229), GIROUX(36083), MENETREOLS-SOUS-VATAN(36116), PAUDY(36152), REUILLY(36171),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données SERVITUDES, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfectures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.